

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 MARS

IDÉAL RÉPUBLICAIN!

L'« apothéose » de l'empereur d'Allemagne à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de sa naissance, les fêtes grandioses célébrées avec enthousiasme par toute une nation acclamant son souverain autour duquel les représentants des familles princières de l'Europe forment une brillante couronne, inspirent au député Spuller, rédacteur de la *Republique française*, cette réflexion :

« La gloire, c'est grand et beau; oh! nous pouvons le dire aux Allemands, nous autres Français qui avons été rassasiés, saturés de gloire; mais la liberté et la justice, c'est plus grand et plus beau encore, nous pouvons le dire aussi, nous dont c'est maintenant l'idéal. »

Evidemment le « nous » de l'ancien lieutenant de Gambetta s'applique ici au parti républicain. Si le gouvernement monarchique sature l'Allemagne de gloire, le gouvernement de la République nous sature de liberté et de justice.

L'idéal de la République, c'est la justice et la liberté!

Etranges prétentions. Si l'on compare la réalité à cette théorie platonique, les plaisanteries auxquelles se livre M. Spuller apparaissent ministres.

La gloire d'un peuple se paie souvent cher; mais elle a souvent aussi son cortège de prospérité, de bien-être, de grandeur. Foin donc d'un dédain absolu.

La République n'en est point prodigue... Quant à la justice, à la liberté, parlons-en. Nous sommes bien à l'aise sur ce terrain. Au besoin suffirait une simple énumération de faits.

La liberté? Nous jouissons en France de la liberté de l'instruction primaire, secondaire, supérieure; la République les a, une à une, effeuillées, en commençant par celle qui était le couronnement de toutes ces li-

bertés intellectuelles et morales, les plus nobles, dont l'assemblée nationale avait doté le pays.

Nous jouissons en France de la liberté religieuse. Une guerre sournoise d'abord, violente ensuite, a été engagée contre tout ce qui touche à la religion.

On a banni le Christ des écoles, puis des prétoires; on a chassé les sœurs et les frères de nos écoles et de nos hôpitaux, le prêtre, l'aumônier des asiles de souffrances et de répression. On a supprimé toutes les manifestations du culte sur la voie publique.

La liberté? C'est en son nom qu'on a proscrit les congrégations religieuses après les avoir expulsées de leur domicile, qu'on a rayé des cadres de l'armée des officiers qui en étaient l'honneur, qu'on a exilé les descendants de la glorieuse Maison de France.

Liberté! Justice! quelle duperie sur les lèvres républicaines. La République nous a saturés de licences et d'iniquité, voilà la vérité.

EDMOND ROBERT.

UNE DETTE ANGLAISE

L'Angleterre doit de l'argent à la France. Paiera-t-elle sa dette?

Dans la séance de lundi, la Chambre des députés a pris en considération un projet de résolution présenté par M. Blandin. Voici de quoi il s'agit :

Par diverses conventions conclues en 1814, 1815 et 1818, la France s'est obligée envers le gouvernement britannique à constituer un fonds de garantie de six millions cinq cent mille francs de rente française, pour indemniser les sujets anglais dépossédés en 1792 et 1793. Quatre commissaires, deux Anglais, deux Français, choisis par les gouvernements respectifs et dépositaires de ces sommes, étaient tenus à en placer le montant dans les fonds publics et à en percevoir l'intérêt accumulé et composé au profit des créanciers. Il était stipulé, en outre, que, tous les paiements dus aux créanciers ayant été effectués, le sur-

plus des rentes non assignées, avec la proportion d'intérêt accumulé et composé qui leur appartiendra, serait rendu, s'il y a lieu, à la disposition du gouvernement français.

Il s'agit donc de savoir si la France peut avoir une action en répétition à exercer contre l'Angleterre, ou bien si toutes les sommes versées par la France ont été employées « aux fins stipulées » dans le contrat de 1815, sans qu'il en résultât aucun excédent, de telle sorte qu'une action en répétition ne serait fondée ni en droit ni en fait.

M. Blandin se place dans la première hypothèse, et l'objet de son projet de résolution est d'inviter le gouvernement à obtenir de l'Angleterre le compte d'emploi du fonds de garantie, et, s'il y a lieu, à poursuivre par les voies diplomatiques la remise de l'excédent pouvant exister.

Cette affaire avait été déjà évoquée en 1868 devant le Corps-Législatif impérial, mais n'avait pas été examinée à fond.

Comme conséquence du vote de la Chambre, il va être nommé une commission spéciale, qui sera chargée de rechercher, à l'aide des documents déposés dans les archives diplomatiques, si la convention de 1815 a abrogé les conventions intérieures, et s'il y a eu, à cette époque, forfait entre la France et l'Angleterre, oui ou non.

D'après les renseignements connus, il ne paraît pas douteux qu'il y ait des excédents. Mais l'Angleterre, une fois la dette établie, paiera-t-elle?

Il est probable que non.

Lorsqu'il fut question, en effet, il y a quelques semaines, de la proposition de M. Blandin, une question fut adressée à ce sujet par un membre de la Chambre des communes au gouvernement britannique, lequel répondit carrément, et sans avoir examiné le procès, qu'il ne paierait pas.

L'Angleterre a, depuis longtemps, l'habitude de se moquer de toutes les nations en général et de la France en particulier.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Une majorité de cinq voix (les voix des cinq ministres députés) seulement a rejeté le droit de 3 fr. proposé sur le maïs, après avoir entendu une dernière fois les deux champions de la protection et du libre-échange, MM. Méline et Rouvier, dont la joute oratoire n'a pas laissé que de prendre une tournure acrimonieuse.

Pour la seconde fois, le maïs étranger l'emporte et les théories humanitaires de M. Rouvier triomphent; mais la majorité a été si faible que la tenacité des protectionnistes à combattre la libre entrée de ce produit étranger va s'en accroître. On peut donc compter que le projet qui vient d'échouer sera représenté à la Chambre dans le délai réglementaire de six mois et qu'il obtiendra gain de cause.

La Chambre en a terminé avec les céréales. Elle s'occupe maintenant du bétail. Le projet de la commission propose de porter de 25 à 38 fr. le droit sur les bœufs et de 2 à 5 fr. le droit sur les moutons. M. Yves Guyot a combattu le projet qu'il trouve excessif. Il nous prédit que nous ne mangerons plus de côtelettes s'il est voté. Cette affirmation est plus que hasardée.

LE RAPPEL DE M. HERBETTE

L'*Autorité* raconte que le général Boulanger, au conseil de jeudi dernier, aurait demandé le rappel de M. Herbette. M. Flourens se serait élevé contre cette demande, menaçant de donner sa démission si le cabinet y acquiesçait. Finalement, M. Herbette n'a pas été rappelé ni même mandé à Paris pour le moment.

La *Republique française* publie un article de Jules Roche contre les torpilleurs automobiles.

La *Republique française* dit avoir reçu de Toulon les renseignements les plus graves sur les résultats d'expériences relatives au rôle de ces engins dont la disparition est

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPERANC

Si inquiet et si frémissant que soit le jeune oiseau prêt à s'élever dans le ciel infini, l'espace et l'inconnu l'attirent, et ses ailes palpitent d'impatience et de désir. Ainsi de Madeleine. Un mois après, belle et digne dans sa toilette de deuil, égayée de jais, elle arrivait au château de Bergenthall. La tante de Charlette le prit en amitié. Elle ne pouvait supporter le silence et la solitude; et, partout, elle emmenait sa lectrice à Vienne, à Londres, à Paris, et le goût de M^{lle} Méraux s'affaiblissait dans ces voyages; elle devenait tout à fait grande dame, croyant parfois avoir toujours respiré cette atmosphère de confort et de haute vie. Mais il y avait de tristes retours, des moments où la jeune fille, à la froideur du salut, au ton glacé, reconnaissait qu'elle n'était pas de leur monde. Que de fois les invités de Bergenthall s'inclinèrent juste assez pour ne pas se faire une ennemie de la lectrice. C'était dans l'ordre... Elle n'avait pas de haine, pas de révolte; mais, bien souvent, après ses interminables lectures au chevet de la vieille demoiselle, elle se mettait à

songer à la maison, à ces temps heureux où, petite fille, elle avait eu pour abri toutes les douceurs de l'aile maternelle. Oh! le foyer, le cher foyer, où elle était uniquement aimée, où sa mère caressait ses boucles brunes, où son père rayonnait en la voyant si belle. Le foyer était anéanti, la mort y avait passé, et l'abîme insondable de l'éternité la séparait des seuls êtres qui l'eussent vraiment aimée. A cette pensée, elle pleurait amèrement; puis, elle essayait ses yeux, car M^{lle} de Bergenthall n'aimait point la mélancolie.

Et voilà que, tout à coup, le sombre horizon s'éclaircit, l'avenir prenait des teintes étincelantes.

Frémissante, troublée, et si profondément heureuse, Madeleine relisait la lettre du généreux comte. Elle savourait toutes ces chaudes paroles, dans lesquelles palpait un cœur sérieusement épris. Herbert venait de jeter une étincelle sur de la poudre dans cette jolie tête brune, et dans les yeux noirs de la lectrice passait comme un éclair.

M^{lle} Méraux se sentait née pour l'existence de grande dame. Que de fois elle y avait songé devant les volubilis du jardin de son père, rêvé, tandis que le vent emportait ses songes! Mais non, il ne lui avait pas emportés tous. De ses châteaux imaginaires, il restait une assise en granit. La lettre du comte était là, dans ses mains; elle était là, visible, palpable. Il lui disait en terminant :

« Mon amour est respectueux, loyal; et, au temple, le pasteur le bénira. »

Alors un orgueil immense, mêlé à une extrême gratitude, gonfla la poitrine de Madeleine, et, à deux fois, elle répéta d'une voix ardente :

— Je serai comtesse!

C'était la fièvre, c'était le premier éblouissement; puis, lentement, la jeune fille passa la main sur son front. Elle s'éveillait, lui semblait-il; elle se sentait brisée; son vol sur la cime avait été si rapide, et, déjà, elle retombait sur la terre; elle se mesurait face à face avec la raison.

— Non, fit alors Madeleine avec résolution; non, cela n'est pas dans l'ordre. Une fille pauvre n'épouse pas un grand seigneur. Non entrée dans une famille orgueilleuse ne m'apporterait que des douleurs, que de l'amertume. Non, je ne puis accepter cette offre!

Madeleine avait beaucoup souffert dans la famille de Bergenthall. Si M^{lle} Norra avait son orgueil de race et de caste, la lectrice avait aussi le sien. Fille d'un peuple libéral et égalitaire, elle croyait à la prépondérance du mérite personnel; elle se sentait supérieure à cette famille inintelligente, mettant en première ligne le plaisir de la table. Sa mesure, sa délicatesse, son sens esthétique de fille des races latines lui faisaient prendre en pitié, presque en dédain, ces rudes et grossiers Teutons. Elle ne pouvait donc supporter la pens

d'entrer dans cette noblesse allemande, qui la traiterait de haut... Et pourtant, Herbert était si généreux... Lui... il avait su l'apprécier, la comprendre.

— Oh! ajouta-t-elle, il m'oubliera vite, car c'est un homme, et un jour il me remerciera de ma sagesse.

Elle se sentait oppressée. On ne fauche pas les sentiments de son cœur, la sympathie ardente, sans que ce cruel travail ne vous mette un pli au front, un soupir sur les lèvres.

Elle ouvrit sa fenêtre, et s'accouda au balcon. Elle y resta longtemps silencieuse, le front appuyé sur la main. Au loin, par-dessus les cimes, dans un soleil rose de printemps, elle voyait les hautes tours du château de la Wartbourg, la demeure de sainte Elisabeth. Là, sur cette plate-forme; là, encore, dans ces profondes futaies, que de fois la jeune reine avait dû pleurer! Elle se rappelait la touchante et poétique histoire de la sainte au miracle des roses, de la douce Elisabeth chassée comme une étrangère... chassée du palais de son époux, mort à la croisade... Elle, une reine, chassée... Que les hommes sont méchants, et qu'il est sage de fuir leur égoïsme et leur indomptable orgueil... Non, elle n'accepterait pas l'alliance du comte de Jern-Brabourg; car, si un jour elle était humiliée, elle sentait qu'elle n'aurait pas la touchante résignation de la veuve, fugitive à

urgente et nécessaire, si l'on ne veut pas risquer la perte de notre marine.

L'ANNIVERSAIRE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Les fêtes de Berlin continuent. L'enthousiasme populaire est à son comble. Il a raison le peuple allemand de célébrer ainsi un souverain qui lui a donné l'unité avec une grande gloire militaire. Il s'honore en honorant ainsi le roi de Prusse devenu empereur d'Allemagne.

Si les Allemands doivent crier « vive l'Empereur ! » les Français devraient en revanche crier « à bas la République ! »

Les journaux anglais sont unanimes à célébrer l'anniversaire de l'empereur Guillaume et disent que les fêtes de Berlin montrent que l'Allemagne est à l'heure actuelle le centre de toute influence politique en Europe. Volontairement ou non, la France, ajoutent ces journaux, doit reconnaître ce fait ; quant à la Russie, elle sera forcée de se soumettre encore une fois à l'alliance des trois empereurs, car après l'entente plus étroite conclue entre l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne, il ne reste à la Russie qu'à s'incliner, au moins pendant quelque temps. Le prince de Bismarck a réussi « merveilleusement » à isoler la Russie et la France, l'une à l'est et l'autre à l'ouest de l'Europe.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — Mardi, au Reichstag allemand, au cours de la discussion du budget de la guerre, le général Bronsart de Schellendorff a fait une déclaration qui, sans causer de surprise, a été néanmoins très remarquée.

Il s'agissait de la demande de crédits destinés à l'établissement d'une école de sous-officiers à Neuf-Brisach, que le précédent Reichstag avait deux fois repoussée. Le ministre de la guerre a soutenu vigoureusement le crédit.

« Cette école, a-t-il dit, aidera beaucoup à fondre l'Alsace-Lorraine dans l'Allemagne, car elle sera une preuve permanente de la résolution inébranlable des Allemands de ne consentir jamais, à aucun prix, à la rétrocession de ces provinces. »

Les crédits ont été votés à une très forte majorité. Pour la seconde fois, M. de Bismarck obtint du nouveau Parlement ce que l'ancien lui avait refusé. Il y a des probabilités pour que ses autres projets obtiennent le même succès.

— Les informations reçues de Metz et de Strasbourg signalent la continuation des approvisionnements en vivres dans ces deux places. Les commandes de conserves alimentaires en Angleterre se succèdent avec persistance.

— Le bruit court à Berlin que l'Alsace-Lorraine serait réunie en grand-duché de Bade et que le tout formerait un royaume à la tête duquel serait placé le grand-duc de Bade.

vingt-deux ans, et qu'elle ne pardonnerait jamais.

Elle regardait toujours le burg antique, véritable place de guerre encerclée de forêts, dont elle voyait monter dans le bleu du ciel les cimes d'un vert tendre. L'après-midi était splendide, lumineuse. Cette caresse du printemps sur les futaies, dont les dômes entrelacés moutonnaient comme les vagues de la mer, et sur les prairies veloutées, étoilées de fleurs, baignées de ruisseaux, parut, à la mélancolie de Madeleine, d'une grande douceur. Elle se dit que ce soleil la ranimerait en lui venant à travers les feuilles nouvelles, et prenant son chapeau orné de fleurs printanières, son ombrelle de soie rouge, elle descendit dans le parc. Elle l'eût bientôt traversé, car elle marchait vite, afin de dissiper sa fièvre. Au village, elle s'arrêta un moment devant les maisonnettes en sapin rougeâtre, cachées dans des bouquets de chênes. Sur le seuil des portes, des hommes, le couteau en main, taillaient, avec une extrême adresse, des statuettes, des hergeries, des objets de toutes sortes, que les femmes et les enfants couvraient de peinture, et mettaient à sécher dans un rayon de soleil.

Madeline fit l'aumône à un vieillard à longue barbe, dont la main tremblante se refusait à sculpter le bois ; puis elle continua son chemin dans la fraîcheur silencieuse d'un sentier ombreux. Sur sa tête, la chanson des oiseaux ; à ses pieds, le

TUNISIE. — Tandis que M. Massicault, le gouverneur de la Tunisie, se promène sur le continent, les israélites se révoltent dans la résidence tunisienne. De nouveaux règlements, pour la première fois mis en vigueur cette semaine, concernant l'enterrement de leurs coreligionnaires, ont poussé les juifs à entrer en lutte avec la police. Les israélites prétendent que le service des pompes funèbres leur enlève de gros revenus destinés aux pauvres. Ils veulent ensevelir eux-mêmes leurs morts. Des rixes ont eu lieu. Le sang a coulé et de nombreuses arrestations ont été faites.

Il ne serait pas difficile de découvrir dans ces troubles la main de l'Italie. On sait que notre aimable voisine ne nous a jamais pardonné l'expédition tunisienne ; tout sert de prétexte aux nationaux italiens domiciliés à Tunis pour chercher noise à l'autorité française. On en comptait beaucoup dans la bagarre juive ; les cris de : vive l'Italie ! ont été poussés à plusieurs reprises.

Le gouvernement de la résidence fera bien de ne négliger aucune mesure pour mettre à la raison tous les perturbateurs, fussent-ils même Italiens.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 mars.

Marché calme : 3 0/0, 81.07 ; 4 1/2 0/0, 109.70. On négocie l'action du Crédit Foncier à 1,585. L'émission des Bons de 20 fr. remboursables par lots de 100 000 fr. à 100 fr. ou tout au moins avec une prime portant la somme à 50 fr. aura lieu le 29 mars.

La Compagnie Française des Moulins à Vapeur d'Anvers et du Havre est appelée à bénéficier largement du nouveau régime douanier. Sa prochaine émission est donc très avantageuse. Les titres sont émis à 235 fr. rapportant 15 fr. par an et remboursables à 500 fr.

Le 26 courant a lieu aux guichets de la Banque Parisienne et du Crédit Mobilier Français l'émission de 40,000 obligations de Chemins de fer de l'Est de l'Espagne. Le prix d'émission est de 303.65 pour les titres payables par versements échelonnés et de 301.50 pour ceux libérés à la répartition.

L'action de 25 fr. des Mines d'or et d'argent de Saphire fait prime. La situation déjà très prospère ne cesse de s'améliorer et le rendement des mines de s'accroître. La moitié du métal que contient le minerai est de l'or.

L'assemblée des actionnaires de la Société Générale fixée au 26 courant promet d'être intéressante. On s'attend à des communications très favorables. En attendant, l'action est recherchée à 470.

Les Polices A B de l'Assurance Financière se partagent avec nos meilleures valeurs de placement les disponibilités de l'épargne.

La Banque d'Escompte voit ses prix s'améliorer chaque jour.

Le marché des actions et obligations de nos chemins de fer est très actif.

Nouvelles militaires.

Mardi a paru l'annuaire spécial de l'état-major général de l'armée. Il est mis à jour à la date du 20 janvier et comprend :

3 maréchaux de France : MM. Certain-Canrobert ; Mac-Mahon, duc de Magenta ; Lebœuf.

8 généraux de division maintenus dans

murmure d'une rivière ; et, parfois, une biche effarée s'enfuyant dans de mystérieuses profondeurs, et faisant tomber la rosée des feuilles en une pluie de gouttelettes diamantées.

Maintenant, la jeune fille atteignait le bas des pentes qui conduisent à la Wartbourg. Le soleil lançait ses rayons obliques sur la façade du château, pailletant d'étincelles les vitres plombées des fenêtres gothiques, et allumant, sur le sommet du donjon, la grande croix d'or, qui étend ses bras comme pour bénir la contrée ; pour la bénir au nom de la douce, de l'angélique Elisabeth.

Madeline était doucement impressionnée par la calme splendeur et par la beauté du paysage. Pour un moment, son cœur oubliait sa lutte intime sous le couvert de ces dômes de chênes, allées sombres, mystérieuses, embaumées de senteurs aromatiques, où le vent jetait de longs soupirs, où les racines, sortant de terre, formaient sillons sur le gazon de mousse, égayé par les marguerites et les myosotis.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 24 mars,

CARMEN, opéra-comique en 4 actes, musique de Georges Bizet.

le cadre d'activité, en vertu de l'article 5 de la loi du 4 août 1839, article 8 de la loi du 13 mars 1875 : MM. Ladmiraull, de Faily, d'Exea - Doumerc, Lebrun, Faidherbe, Lecoite, Schmitz, Farre.

400 généraux de division en activité, dont le plus ancien est le général Lacretelle et le dernier promu le général Lévy ; 200 généraux de brigade.

La réserve comporte 19 généraux de division et 19 généraux de brigade.

La retraite : 97 généraux de division, 210 généraux de brigade.

Dans le courant de 1887, 9 généraux de division seront atteints par la limite d'âge et 44 généraux de brigade.

La ville de Nice se propose d'organiser un grand carrousel.

Sur la demande de M. d'Adhémar, le ministre de la guerre a promis l'envoi à Nice de l'excellente musique de la garde républicaine et l'autorisation de détacher, des régiments de cavalerie des environs, des sous-officiers pour donner un carrousel militaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le concert d'hier soir. — Nous venons d'assister à l'un des plus beaux concerts qui aient été donnés à ses souscripteurs par la Musique municipale, depuis l'inauguration des intéressantes soirées de l'Hôtel-de-Ville.

Un des principaux attraits était cette fois la présence de M^{lle} Guilbert, l'excellente première dugazon de la troupe de M. Neveu, laquelle s'est tant fait applaudir, depuis le commencement de la saison théâtrale, sur les scènes d'Angers et de Saumur. Le public a fait à l'aimable artiste de véritables ovations, surtout après l'air des Bijoux de Faust, qu'elle a dit d'une façon exquise. Siébel a obtenu un éclatant succès dans le rôle de Marguerite.

M. Weber s'est encore surpassé. Le talent de l'éminent violoncelliste est certainement à la hauteur de celui des virtuoses les plus en renom.

Des éloges sont dus aussi à M. Meiners, l'habile pianiste de l'Association angevine, pour son brillant concours ; — aux chanteurs des Paysans et des Moissonneurs de la Brie ; — aux solistes de la Musique municipale, MM. Maurice Bouvet et Lefort, qui ont montré de réelles qualités, le premier dans la cavatine de Rossini (solo de bugle), le second dans la polka pour piston qui terminait la soirée.

La quête, faite par M^{lle} Guilbert, a produit la somme de 57 fr. 45 c., qui a été versée au Bureau de bienfaisance.

Nous espérons donner un compte rendu détaillé de ce charmant concert.

Sous le titre : « NOTRE TROUPE LYRIQUE A SAUMUR », nous lisons dans le Ralliement :

« Mardi 22 mars, la troupe lyrique de notre Grand-Théâtre a donné, à Saumur, la première représentation de Carmen.

» Le succès a été complet. M^{lle} Guilbert a reçu au second couplet de l'*Habanera*, qu'elle a dû bisser, un magnifique bouquet ; M. Bailly a chanté en grand artiste et s'est montré très dramatique dans les scènes des 3^e et 4^e actes. M. Nury a bissé la chanson du *Toreador*, redemandée par toute la salle.

» Voilà qui est d'un bon augure pour la représentation de ce soir. »

LES NOUVEAUX PAPIERS TIMBRÉS

Depuis quelques semaines, l'administration du Timbre a mis en circulation, pour les copies de pièces, un nouveau papier timbré, qui est de couleur azurée. On comprend que, pour les actes de procédure, il puisse être commode d'avoir deux espèces de papier timbré de teintes différentes, permettant de discerner immédiatement les actes originaux et les copies. Cependant le nouveau papier donne lieu à de nombreuses plaintes.

D'abord on en trouve la teinte azurée trop foncée, cause de fatigue pour la vue. Puis la pâte de ce papier est jugée défectueuse : le papier est mou, sans consistance, et il n'en coûte pas moins 60 centimes la demi-feuille. Il faut que les inconvénients de ce nouveau papier pour copies soient grands,

car la Gazette des Tribunaux en réclame la modification. (Petite France.)

Dans une de ses dernières audiences, le Conseil d'État a rendu un arrêt important en matière électorale.

Il a déclaré que les bulletins de vote sur papier quadrillé ne peuvent, par cela seul, être considérés comme portant des signes extérieurs dans le sens de l'article 12 du décret réglementaire du 2 février 1852.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Foire de la Mi-Carême. — La foire de lundi a été très belle. De nombreux tirs, des loteries, des cirques, s'étaient installés sur le champ de foire, à la grande satisfaction des promeneurs.

Les approvisionnements étaient importants. Le gros bétail se vendait difficilement, les prix baissant peu, mais en revanche les porcs et les moutons étaient en faveur et très recherchés.

Les céréales éprouvent une faible hausse.

ANGERS.

La Fête des fleurs. — Mardi soir, salle des Penitents, boulevard Descarreaux, a été constituée la commission définitive chargée de préparer la fête de la Douce. M. Paul Bouvet a été élu président.

La fête sera splendide : elle aura lieu le 8 mai et s'appellera la Fête des fleurs. Elle se composera de deux parties distinctes : un magnifique défilé sur les boulevards et à l'intérieur et un grand concert des vieilles chansons françaises sur l'esplanade des Arts.

Voilà une fête qui s'annonce bien et qui ménagera au public plus d'une agréable surprise.

A propos de la distribution du produit de la quête de dimanche, on lit dans l'Union de l'Ouest :

« Nous félicitons de grand cœur le comité d'organisation du généreux et sage emploi qu'il a fait des aumônes recueillies, dans les rues d'Angers, parmi les curieux accourus au spectacle de la cavalcade. La bienfaisance, du moins, est toujours de saison, et s'il y a des époques plus ou moins opportunes pour les fêtes de la rue, la charité vient toujours à propos.

» Nous voyons avec plaisir surtout que le comité n'a point fait de distinction entre les œuvres de charité dont il a fait ses intermédiaires auprès des pauvres. C'est de la philanthropie, impartiale et sincère, s'inspirant seulement du désir et du besoin de soulager la souffrance et la misère. Honneur et merci au comité de ces fêtes, dont le souvenir se confondra avec la joie qu'elle auront données aux pauvres ! »

LE MANS.

Les architectes français sont informés qu'un concours vient de s'ouvrir pour la construction d'une Bourse de commerce, au Mans (Sarthe). Une somme de 500,000 fr. est affectée à ce monument, non compris les honoraires de l'architecte. Le premier projet primé recevra, en outre de la commande, une somme de 4,000 fr. ; le deuxième primé, 2,000 fr., et le troisième primé 4,000 fr. Le programme est déposé à Paris à l'École des beaux-arts.

ATAQUE D'UN COURRIER

On écrit de Pontivy au Progrès du Morbihan que le courrier de Pontivy à Locminé a été l'objet d'une agression à main armée, particulièrement hardie, vendredi dernier, vers une heure du matin.

Le nommé Samson, âgé de dix-huit ans, domestique à Locminé, qui fait ordinairement le service du courrier, était descendu de sa voiture pour gravir la côte de Siviac, en Rumungol, et suivait à pied, lorsque tout à coup deux individus attaquèrent le courrier.

Pendant que le plus jeune, âgé de quinze ans environ, maintenait le cheval par la bride, l'autre, âgé de trente-cinq ans environ, tirait un couteau et saisissait Samson à la gorge en lui demandant la bourse ou la vie.

L'inconnu se mit à fouiller le malheureux Samson, mourant de peur, et il lui prit une somme de 2 fr. 25 en billon qu'il avait dans la poche de son pantalon.

Les deux malfaiteurs manifestèrent d'abord l'intention de s'emparer du cheval et de la voiture ; mais, après une mûre réflexion, ils y renoncèrent et s'enfuirent, lais-

sant enfin le conducteur, qui sauta immédiatement sur son siège et s'empresse de gagner Pontivy, où il arriva avec deux heures de retard.

Les brigades de gendarmerie, auxquelles le signalement des deux hardis malfaiteurs a été adressé, sont à la recherche de ces individus, que l'on croit étrangers au pays.

LES ÉCOLES MATERNELLES

Le tribunal de Largentière a rendu son jugement dans l'affaire des sœurs de la Bladière. Les dignes religieuses avaient été traduites en police correctionnelle sur le rapport d'un inspecteur primaire, qui avait converti en école maternelle ce que les sœurs affirmaient être une simple et inoffensive garderie. Les sœurs ont persisté dans leur affirmation, convainques qu'en agissant ainsi qu'elles l'avaient fait, elles n'avaient pas contrevenu à la loi.

Elles ont présenté au tribunal une consultation de plusieurs avocats du barreau de Paris, adoptant les mêmes conclusions.

Le tribunal, rejetant ces conclusions, a décidé que les exercices pratiqués par les sœurs constituaient une école maternelle et non une garderie, et a condamné les sœurs à cinq francs d'amende et aux frais.

La pénalité infligée est faible; mais ce n'est pas le chiffre de l'amende qu'il importe de prendre en considération.

La question est plus élevée, et si le jugement du tribunal de Largentière devait faire jurisprudence, il n'aboutirait à rien moins qu'à interdire à tout citoyen la liberté que lui accorde la loi de confier ses enfants à n'importe qui, pour les garder et leur donner certains soins physiques que nécessite leur bas âge, et qu'une occupation ou un état de santé ne lui permet pas de leur donner lui-même.

La question, écrit le *Nouvelliste de Lyon*, qui nous apporte la teneur de l'arrêt, — la question est, comme on le voit, d'une très grande importance, et nous croyons savoir qu'on appellera du jugement du tribunal de Largentière, et qu'au besoin, la Cour suprême sera appelée à donner à la loi scolaire sa vraie signification: celle conforme à la liberté et au droit du père de famille de disposer de son enfant, au moins dans les conditions ci-dessus indiquées.

On nous apprend de Constantinople, qu'au concours qui a eu lieu entre les différents établissements d'enseignement public, le prix d'honneur a été décerné à des élèves des écoles françaises, tandis qu'aucun élève des diverses écoles, américaines, anglaises, allemandes, n'avait reçu de prix.

On assure que cette supériorité incontestable est due à l'emploi que l'on fait dans les écoles françaises des *Tableaux de l'Histoire de France*.

Aussi nous ne saurions trop recommander la propagation de l'ouvrage intitulé: *L'Histoire de France en cent tableaux*, édité par la maison Lahure, 9, rue de Fleurus, à Paris, dont le prix minime (7 fr. 50), le met à la portée de tous. Ce volume est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

FAITS DIVERS

UNE GRANDE DÉCOUVERTE

D'après les journaux américains, le docteur Langhlin, médecin en chef de l'hôpital de Philadelphie, viendrait de faire une cure merveilleuse et sans précédents. Il aurait guéri, au moyen d'injections d'acide carbonique, 30 poitrinaires arrivés à la dernière période de la phthisie. Ses confrères de l'hôpital estimeraient que le remède contre les maladies de poitrine est enfin trouvé.

LIBERTÉ DE L'ORTHOGRAPHE. — Tandis qu'on parle d'une réforme orthographique, il peut être bon de rappeler que, durant la Commune, Jules Vallès écrivit à Protot une étrange proposition de décret pour abolir l'orthographe, avec ce considérant:

« La grammaire étant le plus grand des préjugés, la plus sottise des conventions, la Commune de Paris décrète:

« Article unique. — Liberté de l'orthographe. »

Le fait est rapporté dans un livre récent d'Octave Uzanne.

Le Conseil municipal d'une petite localité discute la question de savoir s'il y a lieu de faire une cavalcade lors de la fête prochaine.

— Nous n'avons pas assez d'argent! s'écrie le maire.

— Une fête sans cavalcade, dit une voix, ce sera terne...

— Eh bien! je vote la cavalcade, mais elle aura lieu à pied!...

Souvenir des treize jours (historique). A l'habillement.

Le sergent, se précipitant vers le capitaine d'habillement:

— Sacrebleu! mon capitaine, il y a là un homme si gros, si gros, que je ne puis trouver un pantalon pour le faire entrer.

— Ma parole, ils le font exprès, ces b.....-là! f.....-moi ça au bloc.

EMPRUNT DE DIX MILLIONS

ASSOCIATIONS DE LA PRESSE

Autorisé par arrêté ministériel du 14 mars 1887

POUR LA FONDATION DE CAISSES DE SECOURS ET DE RETRAITE

ÉMISSION DE 500,000 Bons de 20 francs

Payables en souscrivant, le 29 mars 1887.

Ces Bons sont remboursables en 75 ans, ils participeront à 75 tirages portant sur 24,500 lots de 100 fr. à 100,000 francs représentant ensemble 5,250,000 francs: les Bons sortant sans lots sont remboursés à des prix variant de 31 à 50 francs selon les années.

Les fonds nécessaires à ce remboursement seront déposés au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE qui les emploiera en prêts hypothécaires ou communaux.

Les tirages auront lieu au Crédit Foncier le 15

Juin de chaque année et les Bons sortants seront remboursés un mois après.

Pour les détails, voir le prospectus

ON SOUSCRIT: MARDI 29 MARS 1887: A la Société Générale, 54, rue de Provence; Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire;

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens;

Et dans leurs Bureaux ou Succursales à Paris, dans les Départements et à l'Étranger.

Les souscriptions par correspondance ne seront admises que pour 5 Bons et au-dessus.

Les porteurs des 40,000 billets émis par l'Association syndicale des Journalistes républicains français, peuvent demander, aux guichets de souscription, le 29 courant, le remboursement de leurs billets à 1 franc ou la conversion en Bons, moyennant soule. Passé ce délai, le remboursement aura lieu au CRÉDIT FONCIER.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

L'EST DE L'ESPAGNE

SOUSCRIPTION

à 40,000 Obligations de 1^{re} Hypothèque de 500 Francs 3/4

INTÉRÊT ANNUEL: 15 FR.

Payables par Semestres les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année.

Le remboursement aura lieu par tirages semestriels, en 95 ans, à partir du 1^{er} Juillet 1890.

Le paiement des coupons semestriels sera effectué, en France, à raison de 7 fr. 25, net de tous impôts.

PRIX D'ÉMISSION

303 FR. 75

Jouissance du 1^{er} Janvier 1887

Payables comme suit: NET A VERSER
25 fr. » en souscrivant..... 25 fr. »
75 » à la répartition..... 75 »
100 » du 15 au 20 mai prochain... 100 »
103 75 du 1^{er} au 5 Juillet prochain. 96 25
303 fr. 75 Soit net à verser: 296 fr. 25

Coupon du 1^{er} Juillet déduit, sauf impôt.

On peut, moyennant le versement intégral de 301 fr. 50 c., souscrire des titres entièrement libérés, jouissance du 1^{er} Janvier 1887.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LE SAMEDI 26 MARS 1887

A PARIS, à la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat, et à sa Succursale, 41, rue de Rennes.

— à la Société du Crédit Mobilier, 15, place Vendôme.

A LYON..... } chez MM. Robin, Rondel et C^{ie}.

A MARSEILLE... } chez MM. Robin, Rondel et C^{ie}.

A STRASBOURG et dans la région, à la Banque d'Alsace-Lorraine.

A BALE..... chez MM. Zahn et C^{ie}.

A GENÈVE..... chez MM. Galopin Frères et C^{ie}.

A MADRID..... à la Banque Générale de Madrid.

A BARCELONE... à la Banque de Catalogne.

A VALENCIA.... chez MM. Caruana y Berard.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

Réserve est faite pour répartition proportionnelle.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote des Bourses de Paris, de Lyon et de l'Étranger.

Par ce temps froid où les légumes frais sont si chers et si rares, nous recommandons tout particulièrement aux personnes économes les *Petits Pois* et les *Haricots verts* conservés par la maison Beauvais-Flon, de Nantes, qui sont vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE, Saumur, 28 et 30, rue Saint-Jean, 0,95 c. la boîte d'un litre pouvant être servie à 6 personnes et 0,60 c. la boîte d'un 1/2 litre pour 3 personnes.

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

Maroquinerie fine et ordinaire.

Bois sculpté, articles suisses.

Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.

Peignes riches et ordinaires.

Articles de fumeurs, cuir et métal.

Lunettes et pince-nez, étuis.

Eventails et écrans.

Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

EAU DE SUEZ

VACCINE DE LA BOUCHE

SEUL et UNIQUE Dentrifrice qui puisse supprimer à l'instant même et pour toujours les MAUX DE DENTS

Et par conséquent l'aurification et l'extraction des dents, maintenir jusqu'à la fin les DENTS INTACTES ET BLANCHES

Assurer jour et nuit la PURETÉ DE L'HALEINE

Telle est, en effet, la mission que remplit L'EAU DE SUEZ

Avec un succès toujours croissant.

BROCHURE explicative envoyée franco sur demande. DÉPÔTS: Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc.

Adresse de M. SUEZ: 44, boulevard de Courcelles, Paris.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par la méthode RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves incontestables. Viennent d'être guéris: MM. Henri de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une surdité de 40 ans; Fœdrigoier, Ul., à Birœung, d'une de 15 ans; Vincent, épicer à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; Thiriet, A., à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Sœur St-Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais (Indre), vient d'être guérie de surdité, etc. Conseils gratuits. Ecrire au directeur de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

BOURSE DE PARIS

DU 23 MARS 1887.

Rente 3 0/0.....	81 05
Rente 3 0/0 amortissable.....	85 17
Rente 4 1/2.....	103 55
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 50
Obligations du Trésor.....	510 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ordonnance du Docteur

III

Au printemps de 1870, j'étais dans une garnison très voisine de Paris. J'en profitais pour faire de fréquentes excursions dans la grande et attrayante cité. Mon colonel, qui était un vieil ami de mon père, avait pour moi toutes sortes de bontés, il m'accordait des permissions, mais presque toujours très courtes, et m'obligeait au retour à la caserne dans la soirée. Un jour, à l'exposition de peinture des Champs-Élysées, je distinguai une jeune fille arrêtée devant un portrait... qui était le sien. Elle lui souriait naïvement. J'avais devant les yeux comme la double épreuve d'un charmant modèle.

Elle me surprit considérant avec attention le sujet et la copie, surtout la copie. Elle rougit beaucoup. Mais elle eut pour moi un regard de côté qui me parut adorable. Au même moment, j'entendis une voix qui prononçait le nom d'Élise. Elle se retourna. C'était une dame âgée, d'aspect respectable, qui l'appelait auprès d'elle. Toutes deux s'assirent sur l'un des canapés à siège de cuir qui reposent les curiosités surmenées. Cette jolie jeune fille

aux yeux d'azur, aux blonds cheveux, avec un ensemble de physionomie ingénue et touchante, exerça tout d'abord sur moi une véritable fascination. Tant que dura sa visite au Salon, je ne la perdais pas de vue. Elle s'aperçut certainement de la fixité de mon regard, et, pour m'en punir sans doute, son doux visage affecta un air sérieux, presque hautain. Inutile d'ajouter que je ne me permis pas de suivre ces dames quand elles quittèrent le palais. Mais le hasard... le dirai-je? un hasard cherché... par moi, me la fit revoir; un goût vif de l'art l'entraînait-il souvent au Salon de peinture? Je ne sais. Mais je l'y retrouvai plusieurs fois, et l'expression de sérénité qui avait accueilli d'abord la persistance de ma muette admiration parut s'adoucir à chaque rencontre.

Si faible qu'on le voudra, il y avait un lien entre cette charmante fille et son discret adorateur. Je l'espérais du moins!

A partir de la première quinzaine de juin, ma jolie inconnue devint invisible. Je ne doutais pas un instant qu'elle eût quitté Paris, et j'en ressentis un trouble profond. Elle n'emportait pas, comme disent les romans, mon âme tout entière, mais je sentis à l'amertume de mes regrets qu'elle y avait pris une grande place. Je me souviens qu'à notre dernière entrevue, son regard avait plus de douceur que de coutume, mais avec un mélange de tristesse.

Ce jour-là précisément, je fus rencontré par un camarade qui me héra joyeusement.

— Raymond! me cria-t-il du plus loin qu'il m'aperçut; et un regard d'Élise me dit positivement: je sais votre nom!

Ainsi elle était Élise pour moi, j'étais Raymond pour elle.

IV

J'aborde, poursuit le capitaine, les côtés sombres de mon récit, la guerre venait d'être déclarée, et je faisais partie de l'armée du Nord dont quelques succès contribuèrent à sauver l'honneur de nos armes.

Un soir, pendant une reconnaissance que je commandais, je tombai dans une embuscade prussienne. Mes hommes et moi nous essayâmes de nous faire jour; mais nous avions à faire à trop forte partie. En un instant, nous fûmes entourés, pénétrés, et finalement faits prisonniers.

Dès la même nuit on nous dirigea sur les derrières de l'armée envahissante. Le froid était intense. Depuis la veille, des nappes glacées couvraient au loin la campagne, sans points de repère, sans traces visibles de chemins, car les arbres portaient aussi leur livrée de frimas. Il fallait marcher sur des routes non frayées, enfonçant parfois dans la neige jusqu'aux genoux. Je revois souvent

en rêve cette longue trainée noire de prisonniers serpentant et faisant tache sur ce blanc implacable; j'entends le cri rauque des uhlands qui nous escortaient pressant l'allure des retardataires, le cri étouffé ou furieux des captifs regimbant sous les coups de crosse de soldats.

Le premier jour, cette marche forcée m'avait imposé les plus cruelles fatigues. Le lendemain, c'est par un effort énergique de ma volonté que je me trainais, plutôt que je ne marchais dans cet amas de neige friable, glissant et fuyant sous mes pieds. Le soir, avant la troisième étape, je n'avais plus que comme un automate, parfois poussé charitamment par l'un de mes soldats plus robuste que moi. J'étais anéanti, absolument à bout de forces. Un heureux hasard me vint en aide. Un jeune officier allemand assistait, je ne sais à quel titre, au spectacle de notre arrivée dans un pauvre village. Il me vit chancelant, livide, prêt à tomber. Il appartenait à une arme similaire de la mienne. Cette circonstance fit en lui une impression compatissante. Il s'approcha de moi, et attacha ses regards sur les galons de ma capote...

— Lieutenant, me dit-il en assez bon français, vous êtes épuisé... je vous promets que demain vous continuerez votre route dans de moins mauvaises conditions.

(A suivre.)

VICTOR VAILLANT.

BELLE JARDINIÈRE

Samedi 26 Mars 1887

OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS

DE LA

SUCCURSALE D'ANGERS

Place du Ralliement

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

BONNETERIE, CHEMISES, GANTS, CRAVATES, CHAPELLERIE, CHAUSSURES

Et tout ce qui concerne l'Habillement de l'Homme

VÊTEMENTS DE LIVRÉE - VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

AVIS

VIN DE RAISINS DE CORINTHE

8 à 9 degrés garantis.

VIN DE RAISINS DE SMYRNE

8 à 9 degrés garantis.

VIN DE RAISINS MÉLANGÉS 7 à 8°.

Le public est prévenu qu'à partir du 25 Mars courant, il trouvera chez MM. DESGUIRAUD et BOURASSEAU, 22, rue Fardeau à Saumur, aux conditions suivantes :

VIN DE RAISINS DE CORINTHE..... la barrique.... **50 fr.**
Id. DE SMYRNE..... id. **47 »**

VIN DE RAISINS MÉLANGÉS..... la barrique.... **44 fr.**
Corinthe et Smyrne rouges coupés avec des vins naturels. **65 »**

Logés et rendus à domicile, au comptant, tous droits en sus.

Les fûts sont repris pour trois francs.

Tous ces vins sont garantis exempts de tout mélange d'alcools nuisibles tels que ceux de pommes de terre, grains, etc., etc., ainsi que de tous autres mélanges, ce qui est à considérer; peu de vins autres que ceux récoltés par les propriétaires et n'ayant pas changé de maîtres peuvent être ainsi garantis.

Extrait d'une circulaire de M. le Directeur général des Contributions indirectes, en date du 26 août 1880 :

« Appelé sur la demande de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce à se prononcer sur la question des vins de raisins secs, le Comité consultatif d'hygiène publique, par un avis en date du 12 janvier 1880, a fait connaître que ces vins renferment les mêmes principes que les vins de vendange; que, mélangés avec ceux-ci, leur usage est sans inconvénient au point de vue de l'hygiène. *Signé : P. AUDIBERT.* »

Les créanciers de M^{me} veuve GALBRUN, née FRANÇOISE AURY, demeurant à Bagneux, sont invités à présenter, d'ici le 15 avril 1887, le montant de leurs créances à M^e Lx BARON, notaire à Saumur. (208)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

CHEVAUX RÉFORMÉS
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 2 AVRIL 1887, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire de Saumur, à la vente, aux enchères publiques, de **17 Chevaux réformés** provenant de l'École de cavalerie.
Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
(209) L. PALUSTRE.

Cabinet de M. G. DOUSSAIN, syndic de faillite, rue des Basses-Perrières, 10, à Saumur.

A CÉDER

Un Fonds de Coiffeur

Situé dans le centre de la ville, et à proximité des hôtels.

Chiffre d'affaires : **7.000 fr.**

Bail à courir : 11 ans.
Loyer : 700 fr.

Mise à prix avec matériel et marchandises : **6.000 fr.**

S'adresser à M. DOUSSAIN, ou à M. PICHARD, coiffeur, rue Nationale, à Saumur, chargés de la vente.

A LOUER
Pour le 1^{er} janvier 1888,
BELLE MAISON

Située à Bagneux, rue de la Pierre-Couverte,
ancienne cure de Bagneux.

S'adresser à M^{me} FONTENEAU, propriétaire à Bagneux, ou à M^e GAUTIER, notaire. (187)

A LOUER
Maison et Jardin

Situés rue de l'Abattoir, n° 12.

Douze pièces, compris cuisines et caves, greniers et mansardes.

S'adresser à M. PEIGNY, peintre, rue Nationale, 15.

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds..... 65 fr. le mille.
Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.
Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE
et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

L'étude de M^e LECOY, avoué à Saumur, est transférée **A. rue Pavée**, au coin de la rue du Temple. (180)

MANUFACTURE
DE
PIANOS et HARMONIUMS
LÉPICIER & COLLMANN
Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicier et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :
Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT
Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,
SAUMUR.

On trouve en la même maison :
Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ;
Eneustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ;
Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

AVIS

M^{me} veuve MOGUIET, 6, rue du Petit-Versailles, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle vient de céder son atelier de charpente à M. BARGE, son neveu.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les **MODES**.
Conditions avantageuses.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
OEUVRES COMPLÈTES
DE BUFFON

Comprenant la Nomenclature linnéenne et la Classification de Cuvier

REVUE SUR L'ÉDITION IN-4° DE L'IMPRIMERIE ROYALE
et annotée par M. FLOURENS

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Membre de l'Académie française,
Professeur au Muséum d'Histoire naturelle, etc.

Les **OEUVRES COMPLÈTES DE BUFFON**, annotées par M. Florens, forment 12 volumes grand in-8° jésus, imprimés sur papier du Marais, illustrés de 150 planches sur acier, représentant plus de 450 sujets coloriés avec le plus grand soin, dessins nouveaux et inédits par Ed. Traviès et Henry Gobin. Ce bel ouvrage est publié en 300 livraisons à 50 centimes. Les premières sont en vente. — Chaque livraison contiendra une gravure et une feuille de 16 pages, ou 2 feuilles sans gravures; 40 auront 3 feuilles. — On souscrit chez MM. GARNIER FRÈRES, libraires-éditeurs, 6, rue des Saints-Pères, et chez les principaux libraires.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.